

Sûreté aéroportuaire

11.2.4 Superviser les agents effectuant les tâches 11.2.3.6 à 11.2.3.10 et se former aux modules 11.2.2, 11.2.6.2 & 11.2.7

OBJECTIFS

Objectifs opérationnels

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer ;
- Connaissance des tâches de supervision ;
- Connaissance du contrôle interne de la qualité ;
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence ;
- Capacité à parrainer les autres, à leur donner une formation sur le lieu de travail et à les motiver ;
- Connaissance de la gestion des conflits ;
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisées.

PROGRAMME

1. Ce que vous devez connaître :

- 1.1. Cadre réglementaire
- 1.2. Programme de sûreté et Assurance qualité
- 1.3. Réaction en cas de détection d'articles prohibés
- 1.4. Procédures d'intervention d'urgence

2. Ce que vous devez savoir mettre en œuvre :

- 2.1. Missions du superviseur
- 2.2. Règles de communication
- 2.3. Méthode de contrôle qualité
- 2.4. Méthode de management

PUBLIC

- Personnel maîtrisant parfaitement les contrôles de sûreté et ayant des aptitudes d'encadrement.

Pré-requis : La formation continue est effectuée tous les 5 ans.

MÉTHODE

La pédagogie

- Approche interactive adaptée aux fonctions des participants ;
- Projection multimédia.

L'évaluation

- Les acquis seront validés par un test à l'issue de la formation ;
- Une **évaluation qualitative** sera demandée aux participants.

La formation sur mesure

Les tests de validation de acquis sont compris dans la formation et organisés à l'issue.

Conditions

Durée : 10h30 + 7h00.
Effectif max. : 12 participants.
Tarif et inscription : se reporter en tête de catalogue.
contact@scope-training.eu